

AVANCEMENT – PROMOTION : LES REVENDICATIONS DU SNUipp-FSU...

Une des priorités du SNUipp est l'unité de la profession.

Après le gel de nos traitements depuis maintenant 4 ans et l'annonce par le gouvernement de la poursuite de cette mesure inacceptable jusqu'en 2017, la cotisation retraite qui augmente chaque année (conséquence de la réforme des retraites de 2010), les promotions deviennent le seul moyen de maintenir voire d'augmenter notre pouvoir d'achat.

Dans le 1^{er} degré, nous faisons le même métier, nous avons les mêmes missions, les mêmes responsabilités, mais nous n'avons pas la même carrière. **Trois échelles de rémunération pour une seule et même profession** : instituteurs/trices, ex-instituts devenus PE par liste d'aptitude (sans reconstitution de carrière), PE recrutés ou intégrés par concours (avec reconstitution de carrière), PE hors classe... Des fins de carrière avec des écarts de rémunération jamais connus ! Des différences de traitement considérables, pouvant aller jusqu'à 159 000 euros sur l'ensemble de la carrière entre un enseignant passant ses échelons au Grand Choix et un autre n'avançant qu'à l'ancienneté !

L'accession simultanée, à partir du 7^{ème} échelon de PE sortis d'IUFM et d'instituteurs intégrés par liste d'aptitude ou concours interne, provoque un bouchon imposant une évolution de carrière à l'ancienneté pour les PE sortis d'IUFM.

Au niveau national, 38 % des PE qui partent en retraite n'atteignent pas le 11^{ème} échelon et sont donc contraints de partir au 10^{ème}, seulement 39 % partent en ayant accédé à la hors classe. Seuls 7.6 % des professeurs des écoles terminent leur carrière à l'indice 783, actuel indice terminal de la hors classe. Ce constat n'est pas acceptable !!! Un seul rythme d'avancement pour tous, le plus rapide, à l'instar des IEN...

L'avancement des enseignants des écoles dépend de la note pédagogique et de l'ancienneté. Seuls 30 % des profs d'écoles promouvables avancent au rythme le plus rapide, « le grand choix ». Les autres doivent se contenter d'une promotion à un rythme moins rapide « au choix » ou « à l'ancienneté ». **Le SNUipp-FSU revendique** :

- l'accès de tous les enseignants à l'indice 783, indice terminal du corps ;
- la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille ;
- le passage au sein de cette grille rénovée au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous, ce qui correspond à un avancement au grand choix.
- le SNUipp-FSU demande que tous les instituteurs qui en font la demande puissent être intégrés dans le corps des PE, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, faute de moyens.

D'autre part, le SNUipp-FSU demande des mesures d'accélération de carrière pour les enseignants partant en retraite.

Les promotions se feraient ainsi automatiquement dès l'ancienneté requise dans l'échelon atteinte et ne reposeraient plus sur un pseudo-mérite inégalitaire comme la note d'inspection.

Christophe MOTTUEL